

Procès-verbal de la conférence des présidents 2006

3 mars - de 10h00 à 16h00h à l'Ecole-club Migros de Olten.

Ordre du jour

Fonds pour la formation
Secrétariat
Compétitions de ski
Sujets d'actualité - OFEV avec le Directeur des forêts Werner Schärer

Avenir de l'ASF - Travail en groupes
Mise en œuvre des statuts
Finances / Budget
Succession d'un membre du comité

1. Allocution de bienvenue

Le président de l'ASF, Franco Pedrini, a salué les présidents de sections présents et a ouvert la séance.

Les présidents de sections suivants se sont excusés ou étaient absents :

Urs Gsell, AG; Manfred Hutter, AI/AR; René Lauper, BL/BS; Andreas Schärer, GL; Andreas Hauser, SH; Stefano Decristophoris, TI; Ulrich Klemenz, UR; Peter Aschilier et François Rouiller, VS.

2. Procès-verbaux 2005

Les procès-verbaux des assemblées des présidents ordinaires et extraordinaires 2005 ont été présentés. Personne n'ayant demandé la parole, les deux procès-verbaux ont été approuvés.

3. Fonds paritaire pour la formation

Le président, Franco Pedrini, a résumé les dernières communications faites à propos du fonds. Au premier plan figurait le fait que l'EFS s'est retiré unilatéralement du processus, se mobilisant de son propre chef pour un fonds géré exclusivement par les employeurs. Markus Steiner a fait le point de la situation et fait savoir que l'ASF, tout comme l'ASEFOR, continuent de s'en tenir au projet d'un fonds paritaire.

Toutefois, aucun élément fiable n'a pu être présenté pour le moment. Par conséquent, il n'a pas été possible non plus de répondre à des questions concrètes, par exemple : quel serait le montant de la cotisation au fonds des salariés, qui bénéficiera de ce fonds et dans quelle mesure, et qui gèrera ce fonds. Une prochaine réunion des associations concernées fournira des réponses à ces questions.

4. Secrétariat

Le président de séance a informé les participants sur la situation des recherches d'un nouveau secrétaire. Sur les quatre candidats seulement qui se sont présentés aucun n'a finalement pu être retenu. La condition la plus difficile à remplir portait sur les connaissances linguistiques. La proposition faite par le centre de formation forestière de Lyss semble en revanche très prometteuse. Le centre dispose en effet de personnels possédant les compétences nécessaires pour assurer le secrétariat de l'ASF est il est doté d'une infrastructure administrative bilingue. Si cette solution pouvait être retenue, la relève pourrait être assurée dans le courant de l'année.

Les présidents ont approuvé en silence cette solution.

5. Championnats de ski

Franco Pedrini a brièvement résumé la situation. Les championnats, disputés par une centaine de participants, ont eu lieu cette année à Sörenberg. De chaleureux remerciements ont été adressés à cette occasion à leur organisateur, Urs Felder.

Les championnats de 2007 se dérouleront aux Diablerets.

6. Informations en provenance de l'OFEV

Werner Schärer, Directeur des forêts, a fait part des dernières nouvelles en provenance de l'OFEV. L'un des points particulièrement intéressant a été la poursuite de la révision partielle de la loi forestière. L'initiative « Sauvez la Forêt suisse » joue ici un rôle décisif, surtout pour le calendrier de ce processus. Dans les douze mois suivant le dépôt des signatures, le Conseil fédéral doit décider comment il entend réagir à cette initiative. Il existe quatre possibilités:

- acceptation de l'initiative
- rejet de l'initiative
- rejet avec contre-proposition au niveau constitutionnel
- rejet avec contre-proposition au niveau législatif

Les résultats de la consultation sur la loi forestière sont subordonnés au texte de l'initiative.

Plan d'Action pour le Bois Suisse

Cette campagne en faveur de la transformation et de l'utilisation du bois a pour objectif de promouvoir davantage le bois indigène.

7. Avenir de l'ASF – Mise en œuvre des statuts – Finances / Budget

Les points ci-dessus ont été regroupés car ils sont en rapport direct les uns avec les autres. Suite aux incertitudes qui entourent le fonds pour la formation, d'autres facteurs ont été examinés également : quel est le sens de l'adhésion collective, comment peut-elle être interprétée, à combien peut s'élever le montant de la cotisation des membres et, enfin, quel rôle peut encore jouer l'ASF si elle ne parvient à recruter que très peu de membres supplémentaires et si le montant de la cotisation est abaissé comme prévu.

Pour répondre à ces questions complexes, le président a constitué trois groupes de travail, chargés dans un premier temps d'élaborer une proposition.

Les résultats

De par la nature même du problème posé, il était évident que les trois groupes ne parviendraient pas au même résultat. Toutefois, deux éléments ont fait la quasi unanimité : l'adhésion collective est désormais un fait acquis et le montant de la cotisation sera un aspect déterminant dans la décision d'adhésion des membres potentiels.

A l'issue d'un processus débattu avec beaucoup de compétence et un grand sens des responsabilités, les présidents sont parvenus à une décision qui aura force obligatoire :

Les décisions ci-après ont été adressées à toutes les sections, à titre de directive pour leur organisation interne.

- L'adhésion collective signifie que tous les membres des sections adhèrent de manière collective à l'ASF.
- Concrètement cela signifie que tous les membres des sections cantonales doivent effectivement adhérer à l'ASF
- Les sections se prononceront sur ce statut lors de leurs assemblées générales de 2006.
- Les nouveaux membres qui entreront à l'ASF dans le cadre de l'adhésion collective ne paieront aucune cotisation pour l'année 2007 ; les personnes déjà membres paieront comme précédemment une cotisation de 80.- Fr.

- L'ASF propose à partir de 2008 une cotisation générale de 40.- Fr., et ce montant a été approuvé par la conférence des présidents.
- Sous réserve d'approbation de l'adhésion collective par les sections et de l'accroissement prévu des membres, le montant de la cotisation sera définitivement adopté lors de l'assemblée principale de 2007.
- Les présidents et les comités des sections s'engagent pour cette solution et il est attendu d'eux qu'ils s'emploient à convaincre dans ce sens leurs membres.
- La seule alternative pour les membres qui refuseraient de suivre leur section cantonale serait de quitter cette section ; et si une section toute entière refusait de s'engager dans cette voie elle devrait quitter l'ASF.

Ainsi devrait être créée, espérons-le, prochainement une association solide, forte de plus de 2000 membres et dotée d'une forme d'organisation adaptée aux exigences d'aujourd'hui.

8. Divers

Remplacement d'un membre du comité

Le président a évoqué la démission imminente d'un membre du comité et invité les participants à se mettre en quête d'un candidat. Si possible celui-ci devrait être originaire de Suisse romande.

Coupe de bois

Au nom de Dani Kleger le secrétaire a appelé les participants à s'informer des possibilités de trouver une coupe de bois qui conviendrait pour les championnats de bûcheronnage de 2007.

Calendrier forestier

Le rédacteur de l'agenda forestier a demandé s'il serait possible d'envoyer un nombre forfaitaire d'agendas aux organisations (triaux) à un prix plus avantageux.

Il est prévu également de publier les adresses des triages forestiers. Le rédacteur est également ouvert à toutes les suggestions. L'adresse du rédacteur a été communiquée aux présidents afin que ceux-ci puissent lui faire part directement de leurs observations.

Comité d'initiative de Franz Weber

Le président du canton du Jura, Josef Saucy, a fait savoir qu'un groupe de travail avait été constitué pour se charger de la suite du processus. Une conférence de presse sera organisée à ce sujet en avril.

Le secrétaire a fait remarquer qu'il serait utile que la documentation relative à cette conférence de presse soit disponible également en langue allemande.